

PAROISSE de *Pédéné*

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui?.....
bien de fabrique encore sous séquestre? ...
bien de fabrique dévolu :
 soit à un établissement de bienfaisance ?
 soit à la commune?
bien communal, ou reconnu tel?

Qui l'a pris en location?

Par bail écrit ou location verbale?

Quelles sont les conditions de location :

 Date de l'entrée en jouissance?

 Durée du bail?

 Faculté de résiliation?

 Réparations?

 Contributions?

 Assurances?

 Autres charges?

 Faculté de sous-louer?

 Prix de location?

 Conditions de paiement?

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs?

*Le presbytère d. Pédéné, qui est un bien communal, va être
acheté prochainement par Monsieur le recteur, avec l'autorisation
de Monseigneur l'Evêque.*



B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il?

A quel titre l'occupez-vous?

Quelles sont les conditions de location?